

Dans le détail // UDAP : FAVORABLE avec remarques

Orientation d'Aménagement et de Programmation

OAP rives de l'Ehn (OAP sectorielle de Meistratzheim)

La voirie secondaire proposée au Sud-Ouest, proche des rives de l'Ehn, viendrait officialiser les abords actuellement naturels, au détriment de la qualité paysagère du lieu. Il est à noter que cet accès va à l'encontre des orientations du PADD (éviter l'impact de l'urbanisation sur les milieux naturels, et consolider la Trame Verte et Bleue à toutes les échelles et s'appuyer sur la nature en ville sous toutes ses formes pour proposer un cadre de vie qualitatif et sain) et de l'OAP Trame Verte et Bleue (préserver les continuités écologiques, et protéger la trame bleue).

Il est nécessaire de préserver les corridors écologiques identifiés à la Trame Verte et Bleue dont le cours d'eau de l'Ehn et ses ripisylves, et ainsi mettre en valeur ces espaces tant pour leur contribution à la biodiversité ou à la qualité des paysages que pour le maintien d'un cadre de vie qualitatif et sain.

De plus, le bouclage de la rue des Jardins avec la rue des Moulins rompt avec l'organisation urbaine spécifique de Meistratzheim caractérisée par des rues orientées Nord-Sud et aboutissant en impasse vers les bords de l'Ehn plus au Sud. Les rues perpendiculaires à la rue principale ne se connectent entre-elles que par une allée piétonne laissée naturelle. Cette disposition offre une qualité paysagère en bordure de l'Ehn qu'il est essentiel de préserver.

Ainsi, seule une liaison douce devrait être proposée, et la voirie secondaire supprimée.

Réponse / DEFAVORABLE



La CCPSO ne souhaite pas donner suite. En effet, la route d'accès est une voie simple d 5m partagée avec une transition végétalisée avec la zone naturelle.

Ce potentiel de densification ne serait pas possible avec un accès central ou serait nettement moins optimisé. La commune intègre au sein de l'OAP une perméabilisation des sols avec des arbres et espaces à arborer.

